



Nouveau ! Une rubrique dédiée aux associations sur le site de la Mairie

Les associations de Solaize ont besoin de renseignements particuliers. Sans compter que les bénévoles consacrent de leur temps pour les animer. Du temps, l'idée est d'en gagner justement. C'est pourquoi la municipalité a créé une rubrique spécialement dédiée aux informations qui leur sont utiles dans l'organisation des animations et du quotidien. www.mairie-solaize.fr > **services municipaux > vie associative**

Vie associative



La municipalité de Solaize est fière du dynamisme des associations qui animent son territoire.

Elles sont le cœur battant du village. Elles vivent et font vivre la commune au travers de l'engagement des bénévoles, des citoyens qui prennent le temps, leur temps pour proposer des activités sportives, culturelles ou de loisirs aux habitants.

Elles ont désormais leur rubrique réservée. C'est ici

Le petit guide des démarches

Les liens utiles

- communiquer sur les événements associatifs
- besoin de matériel, la fiche navette
- remplir et transmettre 2 exemplaires (1 pour la mairie + 1 pour l'association) :
- demande d'autorisation de buvette temporaire
- signaler une panne dans une salle
- carte pour organiser une tombola ou une loterie

Informations municipales

Conseil municipal du 6 décembre 2016 : finances 2017, pas d'augmentation des dépenses, pas d'augmentation de la fiscalité

Après compte rendu des actes du Maire, un changement de composition de commissions municipales est adopté.

Le Conseil approuve la convention du centre de gestion mettant 7 juristes à disposition de la commune sur les questions légales. L'adhésion est fonction du nombre d'habitants et s'élève en 2017 à 2 538 € (2 460 € en 2016). Puis il souscrit au **contrat d'assurance groupe** négocié par le CdG pour le risque lié à l'absence dans les conditions suivantes :

- affiliés CNRACL : tous les risques avec une franchise de 15 jours soit un taux de cotisation de 5,55 %
- affiliés IRCANTEC : tous les risques avec une franchise de 10 jours soit un taux de cotisation de 1,10 %

Le Conseil met à jour le **tableau des effectifs** suite à un départ à la retraite et renouvelle la convention faisant bénéficier les agents de Solaize des prestations du **comité social de la Métropole**. La participation 2017 est de 8 235 €

Un nouveau **régime indemnitaire** s'applique obligatoirement aux collectivités au 1^{er} janvier 2017. Il remplace toutes les primes antérieures. Il se compose d'une part fixe et d'une part qui varie en fonction des résultats professionnels annuels de l'agent. L'Etat n'ayant pas encore adopté les textes s'appliquant à tous les cadres d'emplois au sein des effectifs de Solaize, il est décidé une refonte du régime antérieur pour le mettre en cohérence avec le nouveau régime.

Le Conseil adopte une décision modificative avant d'aborder le **débat d'orientation budgétaire de l'année 2017**.

En Fonctionnement, le budget 2017 répondra à l'objectif de maîtrise des dépenses : aucune augmentation à prévoir. Il s'agit là du seul moyen pour la commune de préserver sa santé financière dans un contexte de restriction budgétaire, de stagnation des recettes, de désengagement de l'Etat mais aussi de manque de visibilité pour l'avenir.

Comme en 2016, la commune n'augmentera pas la fiscalité en 2017. Ce faisant et contrairement à ce qu'on a pu lire, elle conserve sa place de meilleur élève de la Métropole, le taux communal de taxe foncière y est le plus bas (10,18%)

2017 sera une année de travaux et d'investissement élevé (2,2 millions d'€) : accessibilité de la Mairie, réparation des malfaçons du pôle scolaire (les entreprises fautives sont enfin condamnées par le tribunal), aménagement du jardin vers la crèche, rafraîchissement de la Verchère (accessibilité, éclairage, peinture), dépenses courantes de d'équipement des bâtiments et poursuite du désendettement. Ce programme se fera sans hausse fiscale ni endettement mais grâce à l'autofinancement issu d'une gestion rigoureuse ainsi qu'à la recherche de financements complémentaires : subvention de 140 000 € obtenue pour la mise en accessibilité de la mairie

En conclusion, le Conseil ouvre et réglemente **l'accès aux réseaux sociaux depuis la Médiathèque** en modifiant la charte d'utilisation et manifeste sa volonté d'intégrer un **bien présumé sans maître** dans le patrimoine communal



Commission culture : vos rendez-vous de janvier 2017

- **Mardi 3 janvier** à 18h30, dans le cadre de « Vos voisins ont du talent ! », Vernissage de l'expo de peinture de Joanne Pochet, habitante de Solaize – Expo du 3 au samedi 21 janvier, aux heures d'ouverture de la médiathèque
- **Mercredi 25 janvier** à 15h30 Sieste musicale animée par l'Ecole de musique de l'Ozon – Pour toute la famille
- **Samedi 28 janvier** à 10h30 Retrouvez votre désormais habituel p'tit déj livres – Pour adultes



Rappel nouveau service !

Vous ne pouvez pas vous déplacer à la médiathèque (handicap, immobilisation temporaire) ? Les bibliothécaires et les bénévoles du CCAS s'associent pour vous amener les documents à domicile – renseignements à la médiathèque au 04 78 02 11 45

L'équipe vous souhaite une belle année 2017 ! Pour tous renseignements 04 78 02 11 45 ou www.mairie-solaize.fr

Commission cadre de vie

Comme chaque année, Solaize et le Grand Lyon s'associent pour récupérer vos sapins après les fêtes. Vous pourrez déposer votre sapin du **4 au 17 janvier 2016** sur le parking des écoles dans l'espace prévu.



La Mairie vous informe

- Pour voter l'année prochaine, inscrivez-vous sur les listes avant la fin de l'année 2016. **Dates :** Présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017 - Législatives : 11 et 18 juin 2017
- **Ouverture et fermeture des services** : l'agence postale, la mairie et la médiathèque seront exceptionnellement fermées les samedis 24 et 31 décembre 2016



Informations des associations

Matinée Huîtres / crevettes le 18 décembre à 9h place de la mairie

Les chaudrons de notre matinée moules frites sont à peine refroidis que le club de foot (SLF2013) vous invite à une Matinée Huitres/ Crevettes le dimanche 18 décembre 2016 à partir de 9h sur la place de la mairie de Solaize.

Amis, visiteurs, supporters vous pourrez déguster les coquillages et les crustacés soit sur la place du marché soit dans la salle de la "VERCHERE" en cas de mauvais temps. On vous attend nombreux pour vous accueillir chaleureusement dans une ambiance conviviale.

Matinée Boudin le 15 janvier 2017 à La Verchère

La Société de Chasse de Solaize organise une matinée BOUDIN le dimanche 15 janvier à la Verchère. Venez nombreux !

Informations des particuliers

- garde animaux à notre domicile, maison avec jardin clôt durant vacances, week-end 70 €/sem cecichou64@hotmail.fr
- Entreprise allemande fabricant des produits de beauté, de bien-être et nutrition depuis plus de 30 ans cherche des partenaires pour postes de Conseiller(e) de vente à domicile et /ou de management d'équipe. Contactez-nous : 06 41 05 52 48 ou dotianina@gmail.com. Démarrez une activité indépendante à votre rythme !

Toute l'équipe du Flash Info vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Pour passer sur le FLASH ou le PANNEAU www.mairie-solaize.fr puis

